

Conditions générales

ShaftSaverPro

Article 1. Définitions

- 1.1. Dans les présentes conditions générales, les termes commençant par une majuscule sont employés dans le sens indiqué ci-dessous, sauf indication expresse contraire ou si le contexte en dispose autrement :

Entreprise :	la personne morale ou la personne physique agissant dans l'exercice de sa profession ou de son activité commerciale ;
Consommateur :	la personne physique n'agissant pas dans l'exercice de sa profession ou de son activité commerciale ;
Client :	l'Entreprise ou le Consommateur qui a conclu ou souhaite conclure un Contrat avec ShaftSaverPro ;
Contrat :	le contrat entre les Parties ;
Parties :	le Client et ShaftSaverPro ;
Produit :	le produit dénommé « ShaftSaverPro » que ShaftSaverPro propose ou que ShaftSaverPro livre ou a livré dans le cadre du Contrat ;
Par écrit :	par écrit, par courrier électronique ou au moyen d'un message WhatsApp ;
ShaftSaverPro :	l'utilisateur des présentes conditions générales : ShaftSaverPro, établi De Balken 3 à Amersfoort, aux Pays-Bas, inscrit au registre du commerce de la Chambre de commerce sous le numéro KvK 32129015 et portant le numéro de TVA NL001951036B77 ;
Site Internet :	le site https://shaftsaverpro.com/ sur lequel ShaftSaverPro propose le Produit et où le Client peut passer une commande.

- 1.2. Sauf si le contexte en dispose autrement, les termes définis au singulier désignent également le pluriel.

Article 2. Dispositions générales

- 2.1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre de ShaftSaverPro, à tous les Contrats et à tous les autres actes juridiques entre les Parties.
- 2.2. Toute dérogation aux présentes conditions générales n'est valable que si elle a été expressément convenue Par écrit avec ShaftSaverPro.
- 2.3. Les éventuelles conditions générales, notamment d'achat, du Client ayant la qualité d'Entreprise sont expressément rejetées, sauf si ShaftSaverPro a expressément accepté Par écrit leur application.
- 2.4. Si ShaftSaverPro a expressément accepté l'application des conditions générales, notamment d'achat, du Client, celles-ci s'appliquent conjointement avec les présentes conditions générales de ShaftSaverPro. Si, dans ce cas, les conditions générales, notamment d'achat, du Client et les présentes conditions générales de ShaftSaverPro contiennent une disposition divergente ou contradictoire, la disposition figurant dans les présentes conditions générales de ShaftSaverPro prévaut.
- 2.5. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales sont nulles ou venaient à être annulées, les autres dispositions demeurent pleinement applicables. ShaftSaverPro remplacera les dispositions nulles ou annulées en respectant, dans toute la mesure du possible, l'objectif et la portée des dispositions initiales.
- 2.6. Le fait que ShaftSaverPro n'exige pas systématiquement le strict respect des présentes conditions générales ne signifie pas que leurs dispositions ne sont pas applicables ni que ShaftSaverPro perdrait, de quelque manière que ce soit, le droit d'en exiger le strict respect dans d'autres cas.
- 2.7. Dès lors que les présentes conditions générales ont été applicables à un Contrat, le Client est réputé avoir accepté par avance leur application aux Contrats conclus ultérieurement. Si une nouvelle commande est passée auprès de ShaftSaverPro après le premier Contrat, une relation commerciale établie existe entre les Parties.
- 2.8. ShaftSaverPro se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. La version applicable est toujours celle en vigueur au moment de la conclusion du Contrat.

Article 3. Offres et prix

- 3.1. Toute offre de ShaftSaverPro est sans engagement.
- 3.2. Les erreurs ou inexactitudes figurant sur le Site Internet, telles que les erreurs de saisie dans les prix, n'engagent pas ShaftSaverPro.
- 3.3. Les prix des Produits indiqués sur le Site Internet sont exprimés en euros, TVA comprise.
- 3.4. Les prix ne s'appliquent pas automatiquement aux Contrats futurs. ShaftSaverPro est en droit de modifier ses prix périodiquement.

Article 4. Conclusion du Contrat

- 4.1. Le Contrat est conclu au moment où le Client :
 - a. a mené à bien le processus de commande sur le Site Internet ; ou
 - b. a passé une commande par courrier électronique, par téléphone ou au moyen d'un message WhatsApp et où ShaftSaverPro a accepté cette commande.
- 4.2. Après la conclusion du Contrat sur le Site Internet, une confirmation est envoyée au Client par courrier électronique.

Article 5. Compte

- 5.1. Si le Site Internet permet de créer un compte, les dispositions du présent article s'appliquent, sans préjudice de l'application des autres dispositions des présentes conditions générales.
- 5.2. La création d'un compte n'est pas nécessaire pour passer une commande.
- 5.3. Le Client est à tout moment responsable de son compte sur le Site Internet et de ses identifiants de connexion. Il doit conserver soigneusement ses identifiants de connexion et en préserver la confidentialité. ShaftSaverPro n'est pas responsable de l'utilisation des identifiants du Client par un tiers non autorisé. Si le Client constate qu'un tiers non autorisé utilise son compte, il doit modifier son mot de passe et contacter ShaftSaverPro dans les plus brefs délais.

Article 6. Produit, destination, règles et utilisation

- 6.1. Le Produit est un accessoire exclusivement destiné à limiter l'usure du shaft à l'endroit précis où celui-ci entre en contact avec le sac de golf lorsque le sac est porté ou déplacé. Le Produit protège uniquement la partie du shaft sur laquelle il est monté et ne protège pas l'intégralité du shaft. Le Produit n'est pas un produit de sécurité et ne garantit pas la prévention totale des dommages.
- 6.2. Le Produit a été déclaré non conforme (« non-conforming ») par le R&A. Son utilisation n'est pas autorisée lors de compétitions officielles ou de parties jouées selon les « Rules of Golf » (y compris les parties comptant pour le handicap). ShaftSaverPro décline toute responsabilité quant aux conséquences de l'utilisation du Produit lors de telles compétitions.

Article 7. Montage et utilisation

Le Produit doit être monté sur le shaft de manière à se trouver entre le shaft et le sac de golf lorsque le sac est déplacé. Avant le montage, le shaft doit être propre et dégraissé. Pour les sacs de golf comportant des compartiments de hauteurs différentes, le club de golf sur lequel le Produit est fixé doit toujours être placé dans le même compartiment. Avant chaque utilisation, il convient de vérifier que le Produit est toujours correctement positionné. Les instructions de montage et d'utilisation sont publiées sur le Site Internet. Il appartient au Client de consulter les instructions les plus récentes. Le Produit doit être fixé à l'aide du ruban adhésif double face fourni.

Article 8. Usure et remplacement

Le Produit est soumis à l'usure. La couche protectrice présente une épaisseur d'environ 1,5 mm à son point le plus épais. Dès que le Produit est visiblement usé jusqu'à une épaisseur d'environ 1 mm, il appartient au Client de le remplacer afin d'éviter d'endommager le shaft. Cette usure normale est inhérente aux caractéristiques du Produit et ne constitue pas un défaut de conformité.

Article 9. Contact avec le sac et le matériel

Tant un shaft que le Produit peuvent, par contact et frottement, provoquer une usure du sac de golf. Cette usure est considérée comme une conséquence normale de l'utilisation. ShaftSaverPro n'est pas responsable des dommages subis par le sac de golf ni de son usure.

Article 10. Paiement et facture

- 10.1. Les différents moyens de paiement disponibles pour une commande passée sur le Site Internet sont clairement indiqués sur celui-ci.
- 10.2. La facture est envoyée au Client par courrier électronique.
- 10.3. Si la commande n'a pas été passée sur le Site Internet, la facturation intervient sans délai après la passation de la commande et le paiement doit être effectué dans les 14 jours suivant la date de la facture. Dans ce cas, la livraison intervient après réception du paiement, sauf accord contraire entre les Parties.
- 10.4. Si le Client ne paie pas dans le délai de paiement, il est immédiatement en demeure de plein droit. À compter de ce moment, le Client ayant la qualité d'Entreprise est redevable, sur le montant exigible, d'intérêts de 2 % par mois, toute fraction de mois étant comptée comme un mois entier, sauf si le taux d'intérêt légal applicable aux transactions commerciales est supérieur. Dans ce cas, ce dernier taux est appliqué au Client ayant la qualité d'Entreprise. À compter de ce même moment, le Client ayant la qualité de Consommateur est redevable, sur le montant exigible, des intérêts au taux légal applicable aux transactions avec les consommateurs. En outre, tous les frais de recouvrement, tant judiciaires qu'extrajudiciaires, sont à la charge du Client. Pour le Client ayant la qualité d'Entreprise, les frais de recouvrement extrajudiciaires sont fixés à 15 % du montant principal, avec un minimum de 150 €. Pour le Client ayant la qualité de Consommateur, ces frais sont fixés conformément à la loi néerlandaise sur les frais de recouvrement (Wet Incassokosten).
- 10.5. En cas de liquidation de l'entreprise du Client, de demande de déclaration de faillite du Client, de demande de sursis de paiement par le Client ou de saisie de biens du Client, les créances de ShaftSaverPro à l'égard du Client deviennent immédiatement exigibles.

- 10.6. Les paiements effectués par le Client sont imputés en premier lieu sur l'ensemble des frais et intérêts dus, puis sur la facture impayée la plus ancienne, même si le Client indique que le paiement concerne une facture plus récente.
- 10.7. Toute contestation relative à la facture doit, sous peine de déchéance des droits, être formulée Par écrit et motivée dans les 10 jours suivant la date de la facture. Une telle contestation ne suspend pas l'obligation de paiement.

Article 11. Frais d'expédition et livraison

- 11.1. Si, compte tenu du montant de la commande, des frais d'expédition sont facturés au Client, celui-ci est informé de leur montant avant ou lors de la conclusion du Contrat.
- 11.2. La commande est expédiée à l'adresse de livraison indiquée par le Client.
- 11.3. Si l'adresse du Client ne dispose d'aucune voie d'accès, d'aucune voie d'accès adaptée ou d'aucune voie facilement praticable, par exemple si elle n'est accessible que par bateau ou par un sentier piétonnier, le Client doit indiquer, lors de la commande, une adresse de livraison adaptée et accessible par des voies facilement praticables.
- 11.4. Le délai de livraison indiqué sur le Site Internet est indicatif. Le dépassement d'un délai de livraison annoncé ne donne au Client aucun droit à des dommages-intérêts ni à aucune autre forme de compensation.
- 11.5. Si le Client doit payer à l'avance, le délai de livraison commence à courir après réception par ShaftSaverPro du montant de la facture.
- 11.6. Les risques liés au Produit sont transférés au Client ayant la qualité de Consommateur au moment où le Produit lui est livré. Les risques liés au Produit sont transférés au Client ayant la qualité d'Entreprise au moment où le transporteur a déchargé la commande à l'adresse de livraison.

Article 12. Droit de rétractation du Client Consommateur

- 12.1. Le Client ayant la qualité de Consommateur est en droit de se rétracter du Contrat sans indiquer de motif pendant un délai de réflexion maximal de 14 jours.
- 12.2. Si le Client souhaite exercer son droit de rétractation, il doit en informer expressément ShaftSaverPro dans les 14 jours suivant la réception de l'intégralité de la commande, par exemple en remplissant et en envoyant le formulaire de retour en ligne.
- 12.3. Si le Client informe ShaftSaverPro de l'exercice de son droit de rétractation par courrier électronique ou en envoyant le formulaire de retour en ligne, ShaftSaverPro lui adresse un accusé de réception par courrier électronique après réception de cette notification.

- 12.4. Après avoir effectué la notification visée à l'article 12.2, le Client doit renvoyer le Produit à ShaftSaverPro dans les 14 jours suivant cette notification. Le Produit doit de préférence être retourné dans son emballage d'origine.
- 12.5. Les frais d'expédition pour le retour du Produit sont à la charge du Client. Ces frais sont estimés à 10 € maximum.
- 12.6. Le Client peut également renvoyer le Produit à ShaftSaverPro pendant le délai de réflexion visé à l'article 12.1, sans informer préalablement ShaftSaverPro de l'exercice de son droit de rétractation. Dans ce cas, il doit joindre à son retour une déclaration indiquant qu'il exerce son droit de rétractation.
- 12.7. Si le Client exerce son droit de rétractation, il doit renvoyer le Produit à :
- ShaftSaverPro
De Balken 3
3823 VE Amersfoort
Pays-Bas
- 12.8. Si le Client exerce son droit de rétractation, il doit avoir manipulé le Produit avec soin pendant le délai de réflexion. Il ne doit examiner et utiliser le Produit que dans la mesure nécessaire pour en déterminer la nature et les caractéristiques. Le principe est que le Client ne peut inspecter le Produit que comme il serait autorisé à le faire dans un magasin.
- 12.9. Le Client est responsable de toute dépréciation du Produit résultant de manipulations allant au-delà de ce qui est autorisé à l'article 12.8. Cette dépréciation est déduite du montant remboursé conformément à l'article 12.10.
- 12.10. En cas de rétractation telle que décrite au présent article, ShaftSaverPro rembourse, dans les 14 jours suivant l'exercice par le Client de son droit de rétractation, le prix d'achat payé ainsi que, le cas échéant, les frais d'expédition initiaux payés, à condition que le Client ait pleinement satisfait aux obligations découlant du présent article. Les frais d'expédition initiaux payés ne sont pas remboursés si le Client conserve une partie de la commande.
- 12.11. ShaftSaverPro peut différer le remboursement jusqu'à la récupération du Produit ou jusqu'à ce que le Client ait fourni la preuve de son renvoi, la date retenue étant celle du premier de ces faits.
- 12.12. ShaftSaverPro rembourse le Client en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf si le Client a expressément accepté un autre moyen de paiement. Aucun frais n'est facturé pour le remboursement.

Article 13. Annulation par le Client Entreprise

- 13.1. Le droit de rétractation décrit à l'article 12 ne s'applique expressément pas au Client ayant la qualité d'Entreprise.

- 13.2. Avant l'expédition de la commande par ShaftSaverPro, le Client ayant la qualité d'Entreprise peut annuler le Contrat sans frais.
- 13.3. Le Client ayant la qualité d'Entreprise ne peut pas annuler la commande après son expédition par ShaftSaverPro. Si le Client ne prend pas livraison des Produits après l'expédition de la commande par ShaftSaverPro, il reste redevable de l'intégralité du prix de la commande et aucun remboursement n'est effectué.

Article 14. Responsabilités du Client

- 14.1. Le Client veille à fournir en temps utile à ShaftSaverPro toutes les informations que ShaftSaverPro indique comme étant nécessaires ou dont le Client devrait raisonnablement comprendre qu'elles sont nécessaires à l'exécution du Contrat.
- 14.2. Si les informations fournies par le Client sont incomplètes et/ou inexactes, les conséquences sont entièrement à la charge et aux risques du Client.
- 14.3. Il appartient au Client de respecter les instructions de montage et d'utilisation du Produit.

Article 15. Contrôle, conformité et réclamations

- 15.1. Dès la livraison des Produits, le Client doit vérifier :
 - a. si la quantité correcte de Produits a été livrée ; et
 - b. si les Produits présentent des dommages visibles, notamment dus au transport.
- 15.2. Si la quantité livrée est incorrecte ou si les Produits présentent des dommages visibles, notamment dus au transport, le Client doit en informer ShaftSaverPro Par écrit dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dans les 10 jours suivant la livraison. En l'absence d'une telle notification reçue par ShaftSaverPro, la commande est réputée avoir été livrée correctement et sans dommages visibles, notamment dus au transport.
- 15.3. ShaftSaverPro garantit que le Produit est conforme au Contrat, aux spécifications mentionnées dans l'offre et aux exigences raisonnables de qualité et d'aptitude à l'usage.

- 15.4. Une réclamation concernant le Produit ne fait plus l'objet d'un traitement gratuit, aucun manquement imputable à ShaftSaverPro n'est constitué et la responsabilité de ShaftSaverPro n'est pas engagée si les dommages résultent :
- a. d'un montage incorrect, incomplet ou défectueux du Produit ;
 - b. du non-respect des instructions de montage ou d'utilisation ;
 - c. d'une utilisation du Produit autre que celle à laquelle il est destiné ;
 - d. d'une utilisation dans des conditions anormales ou extrêmes, notamment à des températures élevées ;
 - e. d'un placement incorrect des clubs dans le sac de golf ou de l'utilisation alternée de différents compartiments ;
 - f. d'une utilisation en combinaison avec d'autres accessoires ou matériaux ;
 - g. de l'usure normale du Produit, du shaft ou du sac de golf ;
 - h. d'un montage du Produit au moyen d'un autre dispositif que le ruban adhésif double face fourni.

Article 16. Réserve de propriété

- 16.1. Les dispositions du présent article s'appliquent au Client ayant la qualité d'Entreprise.
- 16.2. Tous les Produits livrés et restant à livrer demeurent la propriété exclusive de ShaftSaverPro jusqu'au paiement intégral par le Client de toutes les créances visées à l'article 3:92, paragraphe 2, du Code civil néerlandais (Burgerlijk Wetboek).
- 16.3. Avant ce transfert de propriété, le Client n'est pas autorisé à vendre, livrer ou autrement aliéner les Produits, sauf dans le cadre de son activité normale et conformément à la destination normale des Produits.
- 16.4. Le Client est tenu de conserver avec le soin nécessaire les Produits livrés sous réserve de propriété.
- 16.5. ShaftSaverPro a le droit d'inspecter ou de faire inspecter les Produits à tout moment. Le Client s'engage à coopérer à cette inspection tant qu'il n'a pas pleinement satisfait à ses obligations de paiement.
- 16.6. Si un tiers saisit les Produits livrés sous réserve de propriété ou souhaite constituer des droits sur ceux-ci, le Client est tenu d'en informer immédiatement ShaftSaverPro.
- 16.7. Le Client est tenu d'informer immédiatement ShaftSaverPro Par écrit s'il rencontre des difficultés de paiement, si une demande de déclaration de faillite le concernant a été déposée ou s'il a demandé un sursis de paiement.
- 16.8. En cas de saisie, de sursis de paiement ou de faillite, le Client informe immédiatement la partie saisissante, l'administrateur ou le curateur des droits de propriété de ShaftSaverPro.
- 16.9. Le Client doit apporter son entière coopération lorsque ShaftSaverPro invoque la réserve de propriété et doit informer ShaftSaverPro du ou des lieux où se trouvent les Produits.

- 16.10. Tous les frais engagés par ShaftSaverPro pour revendiquer et reprendre les Produits sont à la charge du Client.
- 16.11. Pour le cas où ShaftSaverPro souhaiterait exercer les droits de propriété visés au présent article, le Client autorise par avance, de manière inconditionnelle et irrévocable, ShaftSaverPro et les tiers désignés par ShaftSaverPro à pénétrer dans tous les lieux où se trouvent les biens appartenant à ShaftSaverPro et à reprendre ces Produits.
- 16.12. ShaftSaverPro n'est pas responsable des dommages subis par le Client du fait que ShaftSaverPro invoque la réserve de propriété et reprend les Produits livrés.
- 16.13. Les dispositions du présent article sont sans préjudice des autres droits dont dispose ShaftSaverPro.

Article 17. Responsabilité et prescription

- 17.1. ShaftSaverPro ne peut être tenu d'indemniser un dommage résultant directement ou indirectement :
 - a. d'un événement échappant effectivement à son contrôle et ne pouvant donc être imputé à ses actes et/ou omissions, tel que notamment décrit à l'article 18 ;
 - b. d'un acte ou d'une omission du Client ou d'un membre du personnel du Client.
- 17.2. Le Client est en toutes circonstances responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations qu'il fournit. ShaftSaverPro n'est jamais responsable des dommages causés, même partiellement, par le caractère inexact et/ou incomplet des informations fournies par le Client.
- 17.3. ShaftSaverPro n'est en aucune manière responsable des situations dangereuses et des accidents survenant avec le Produit ou du fait de son utilisation. ShaftSaverPro n'est pas responsable des dommages, tels que les dommages corporels, le décès, les dommages matériels ou les dommages causés à des tiers, résultant de l'utilisation du Produit, sauf s'il s'agit de dommages engageant sa responsabilité du fait des produits qui ne peut être limitée ou exclue, ni des dommages résultant de la pratique du golf. L'utilisation du Produit se fait entièrement aux risques et périls de l'utilisateur.
- 17.4. Si le Produit a été acheté auprès d'un revendeur, tel qu'un magasin, et si le revendeur ne l'a pas monté correctement, ShaftSaverPro n'est pas responsable des dommages qui en résultent. Dans ce cas, la responsabilité du revendeur concerné peut être recherchée, et non celle de ShaftSaverPro.
- 17.5. ShaftSaverPro n'est pas responsable des conséquences résultant du fait que, en raison de l'utilisation du Produit, le Client ou un autre utilisateur du Produit est disqualifié et ne peut pas participer ou continuer à participer à une compétition.
- 17.6. ShaftSaverPro n'est pas responsable des dommages résultant de la cybercriminalité.

- 17.7. ShaftSaverPro n'est pas responsable des dommages indirects, notamment, sans que cette liste soit limitative, des dommages consécutifs, pertes de bénéfices, pertes de chiffre d'affaires, pertes de revenus, économies non réalisées, heures de jeu perdues, atteintes à la réputation, préjudices émotionnels, préjudices d'exploitation, dépréciation des clubs ou du sac de golf, frais de main-d'œuvre et amendes infligées.
- 17.8. Si la responsabilité de ShaftSaverPro devait être engagée pour un dommage, elle est limitée, dans la mesure où cette limitation ne contrevient à aucune disposition légale impérative, au montant payé par le Client pour le Produit concerné auquel se rapporte cette responsabilité.
- 17.9. Toute action en dommages-intérêts du Client ayant la qualité d'Entreprise s'éteint à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'exécution du Contrat. Toute action en dommages-intérêts du Client ayant la qualité de Consommateur s'éteint à l'expiration d'un délai de 1 an à compter du début du jour suivant celui où le Client a eu connaissance du dommage.

Article 18. Force majeure

- 18.1. ShaftSaverPro n'est tenu à l'exécution d'aucune obligation envers le Client s'il en est empêché par une circonstance qui ne résulte pas de sa faute et qui ne lui est pas imputable en vertu de la loi, d'un acte juridique ou des conceptions généralement admises dans les rapports sociaux. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure : grève ; vol ; perturbation de l'activité ; blocus ; boycott ; conditions météorologiques extrêmes ou violentes ; catastrophes naturelles ; inondations ; émeutes ; terrorisme ; guerres ou menaces de guerre ; retards de transport ; panne dans l'usine où le Produit est fabriqué ou autre retard de production ; incendie ; obstacles à l'exportation et à l'importation ; pénuries de matières premières ou d'autres biens sur le marché ; panne d'électricité ; épidémies ; pandémie ; obligation de quarantaine ; mesures gouvernementales rendant la livraison totalement ou partiellement impossible ou plus difficile ; cybercriminalité.
- 18.2. Si l'exécution du Contrat est retardée par un cas de force majeure, ShaftSaverPro en informe le Client et le délai de livraison est prolongé de la durée pendant laquelle l'exécution du Contrat est retardée par ce cas de force majeure.

Article 19. Suspension et résolution

- 19.1. ShaftSaverPro est en droit de suspendre l'exécution du Contrat avec effet immédiat, sans devoir verser de dommages-intérêts au Client, si :
- a. des circonstances portées à sa connaissance après la conclusion du Contrat donnent de bonnes raisons de craindre que le Client ne respecte pas ses obligations ;
 - b. le Client ne respecte pas ses obligations, notamment de paiement.

- 19.2. ShaftSaverPro est en droit de résoudre, en tout ou en partie, le Contrat par une déclaration faite Par écrit, sans intervention judiciaire et sans devoir verser de dommages-intérêts, si :
- a. le Client n'exécute pas ou n'exécute pas intégralement ses obligations contractuelles, notamment de paiement, et n'a pas donné suite à une mise en demeure qui lui a été adressée. La mise en demeure peut être omise si l'exécution est définitivement impossible ;
 - b. le Client demande ou obtient un sursis de paiement, est déclaré en faillite ou fait l'objet d'une demande en ce sens, n'est pas en mesure de régler ses dettes, cesse ou liquide son activité, est placé sous tutelle ou fait l'objet de la nomination d'un administrateur.

Article 20. Droits de propriété intellectuelle

- 20.1. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au nom « ShaftSaverPro », au Produit, au design, aux textes, aux images, à la documentation et aux contenus du Site Internet appartiennent à ShaftSaverPro. Il est interdit de les copier, de les reproduire ou de les utiliser à des fins commerciales sans autorisation donnée Par écrit.
- 20.2. Le Client doit respecter à tout moment les droits de propriété intellectuelle de ShaftSaverPro. En cas d'atteinte à ces droits, le Client est responsable de l'ensemble des dommages subis de ce fait par ShaftSaverPro, y compris les pertes de chiffre d'affaires.

Article 21. Contact

Pour toute question concernant la commande ou un Produit, ou pour déposer une réclamation, le Client peut contacter ShaftSaverPro :

- a. au moyen du formulaire de contact du site : <https://shaftsaverpro.com/contact/> ;
- b. par courrier électronique : info@shaftsaverpro.com.

Article 22. Données à caractère personnel

ShaftSaverPro traite les données à caractère personnel du Client conformément au Règlement général sur la protection des données. Pour plus d'informations sur le traitement des données à caractère personnel par ShaftSaverPro, le Client peut consulter la politique de confidentialité de ShaftSaverPro à l'adresse <https://shaftsaverpro.com/privacybeleid/>.

Article 23. Droit applicable et juridiction compétente

- 23.1. Les présentes conditions générales, tous les Contrats et tous les actes juridiques entre les Parties sont exclusivement régis par le droit néerlandais. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est exclue.

- 23.2. Les litiges entre les Parties sont soumis exclusivement au tribunal compétent de l'arrondissement dans lequel ShaftSaverPro est établi. Le Client ayant la qualité de Consommateur dispose d'un délai de 1 mois à compter du moment où ShaftSaverPro invoque cette clause à son égard Par écrit pour choisir de soumettre le litige au tribunal compétent en vertu de la loi.

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 13 mai 2026.